

VULLIENS

Jeudi 6 octobre

Séance de Conseil général

• 57 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 6 octobre 2016. Après l'assermentation de douze nouveaux membres, l'arrêté d'imposition 2016 prévoyant le maintien du taux actuel, le traitement des indemnités et des vacances de la Municipalité ainsi que les autorisations générales pour la nouvelle législature 2016-2021 ont été acceptés. Deux autres préavis portant sur des demandes de crédit, l'une de Fr. 25'000.- pour la pré-étude de redimensionnement de la zone à bâtir, la seconde de Fr. 1'200'000.- pour la construction d'un trottoir, remplacement des canalisations et rénovation de la superstructure routière, ont aussi été acceptés.

Christophe Chappuis, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, l'assermentation de douze nouveaux membres, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 87, a été effectuée.

Le nouveau syndic, Olivier Hähni, présente le préavis 2016/03 portant sur les indemnités et les vacances de la Municipalité. Il profite de rappeler que la fonction de Municipal se professionnalise de plus en plus, que le nombre d'heures passées sur les dossiers augmentent et que la gestion des affaires publiques est de plus en plus complexe. Après lecture du rapport de la commission de gestion par Maurice Gauthey, le Conseil général a accepté à la majorité moins 3 absentions le nouveau tarif présenté par la Municipalité.

Le prochain préavis 2016/06 portant sur les autorisations générales pour la législature 2016-2021 est une formalité à renouveler au début de chaque législature. Celui-ci est accepté à l'unanimité. L'arrêté d'imposition 2017, préavis 2016/05,

proposant le maintien du taux d'imposition actuel à 78 est également accepté à l'unanimité.

Jean-Maurice Henzer a ensuite défendu le préavis 2016/04 en vue d'une demande de crédit de Fr. 25000.- pour la pré-étude de redimensionnement de la zone à bâtir du village. En effet, ce crédit est nécessaire pour établir le nouveau PGA. Lors de la séance ouverte du 29 septembre 2016, chacun a pu être sensibilisé par les préoccupations de la Municipalité. Cette dernière veut prendre la situation en mains avant que l'Etat s'en mêle et il est urgent de réagir compte tenu des nouvelles constructions prévues dans la Commune. Après lecture du rapport par Alain Hügli, le Conseil général a décidé d'accorder ce crédit à la majorité moins une abstention.

Yvan Cherpillod et Stéphane Thoney prennent à leur tour la parole et donnent de plus amples explications sur le préavis 2016/07 concernant la demande de crédit de Fr. 1'200'000.- pour la construction d'un trottoir, le remplacement des canalisations

et rénovation de la superstructure routière. Le collecteur d'eaux usées à écoulement gravitaire rattaché à la Step de Lucens doit être agrandi alors que le collecteur d'eaux claires doit être remplacé car celui-ci est en très mauvais état. Les canalisations sous la route du village seront remplacées sur environ 270 mètres, l'éclairage public sera amélioré et un nouveau trottoir sera construit. Suite à ces gros travaux, il devient évident que la rénovation totale de la route s'impose. Le syndic, Olivier Hähni, donne encore quelques informations au sujet du financement du projet: le montant de Fr. 1'200'000.- ne sera pas intégralement emprunté puisque que la Commune a déjà encaissé une partie de taxes uniques d'introduction pour l'eau avec les nouvelles constructions. De plus, plusieurs subsides sont aussi à prendre en compte. Après lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce dossier par Nicolas Küffer, le Conseil général a accepté d'accorder ce crédit à l'unanimité.

Par la suite, chaque municipal présente son dicastère. Le dicastère

de Jean-Maurice Henzer avec les constructions revêt une importance toute particulière puisqu'il informe le conseil que la Municipalité a dû prendre la décision difficile de mettre en zone réservée toutes les zones à bâtir. La parution de la mise à l'enquête de la zone réservée figurera dans la FAO du 7 octobre 2016. A partir de cette date, plus aucune construction ne pourra avoir lieu sans préavis municipal et toutes les zones constructibles deviennent des zones réservées.

Au niveau des communications diverses, le président de la Jeunesse, Ludovic Stettler, informe que le site en vue du prochain Rallye FJVC est en cours de construction. Celui-ci se trouve sur la route du Borgeau.

En conclusion de séance, Christophe Chappuis a remercié la Jeunesse pour la tenue régulière de la buvette, l'animation diverse et variée du village et donne rendez-vous à tout le monde le 8 décembre prochain.

[Caroline Dutoit, secrétaire]